



MAIRIE DE  
**SAINT-CAPRAIS**  
03190 – ALLIER



Saint-Caprais, vendredi 4 avril 2025

04 70 06 82 75  
[www.saintcaprais03.fr](http://www.saintcaprais03.fr)  
[mairie-st-caprais@orange.fr](mailto:mairie-st-caprais@orange.fr)

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL N°2/ 2025

**Le Conseil Municipal s'est tenu le  
Vendredi 4 avril à 18h00  
Salle du Conseil**

### PV séance précédente adopté à l'unanimité

#### L'ordre du jour était le suivant :

- D 2025-02-01 Approbation du compte financier unique (CFU) 2024
- D 2025-02-02 Affectation des résultats 2024 au budget primitif 2025
- D 2025-02-03 Attribution de subventions et participations à des organismes extérieurs
- D 2025-02-04 Taux d'imposition 2025
- D 2025-02-05 Budget primitif 2025
- D 2025-02-06 Nouveau partenariat bibliothèque départementale
- D 2025-02-07 Attribution de l'entretien des espaces verts communaux pour 2025
- D 2025-02-08 Modification de l'âge minimum pour bénéficier du colis de fin d'année des aînés

Présents : Marie-Line CLAME, Colette LECOQ, Fabien GRANIER, Bernard MOLLO.

Absent excusé : 1 Denis CHAMBON,

Absent : 1 Bernard de NICOLAY

Pouvoirs : 1 Denis CHAMBON à Bernard MOLLO

Secrétaire de séance : Fabien GRANIER,

### Compte-rendu des décisions prises par le Maire conformément aux délégations de compétences.

Néant.

## Délibérations :

### **D 2025-02-01      Approbation du compte financier unique (CFU) 2024**

Monsieur le Maire rappelle que le CFU correspond à la fusion des anciens comptes administratifs et de gestion.

Le CFU a été validé par Madame LAMOTTE Trésorière, chef de poste de la DDFIP de Montluçon.

Les résultats de clôture de l'exercice 2024 sont les suivants :

- Investissements :      -21 494,75
- Fonctionnement :      54 408,06
- Résultat global :      32 913,31

CFU adopté à l'unanimité sous la présidence du doyen d'âge (Mme LECOQ) car le Maire, conformément à la loi, ne peut assister à ce vote.

### **D 2025-02-02      Affectation des résultats 2024 au budget primitif 2025**

Le conseil a validé à l'unanimité l'affectation des résultats 2024 au budget 2025 comme suit :

- Résultat d'exploitation au 31/12/2024 : excédent      54 408,06
- Affectation complémentaire en réserve (1068) :      16 503,76
- Résultat reporté en fonctionnement (002) :      37 904,30
- Résultat d'investissement reporté (001) :      -21 494,75

### **D 2025-02-03      Attribution de subventions et participations à des organismes extérieurs**

Monsieur le Maire donne lecture, pour information, de la liste des subventions que la commune avait attribuées aux associations au cours de l'exercice 2024.

Il demande au conseil municipal de définir les subventions qu'il souhaite allouer pour l'année 2025.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, (5 voix pour) :

- DECIDE d'attribuer les subventions suivantes :

Total : 265 € alloués aux associations :

- 100 € pour l'Amicale Donneurs de Sang
- 100 € pour l'Amicale Sapeurs-Pompiers
- 15 € pour l'Association des Pays de Tronçais
- 50 € pour l'Association AUT Cyclisme pour la Boucle de Tronçais

### **D 2025-02-04      Taux d'imposition 2025**

Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition en vigueur, à savoir :

- Taxe foncière sur le bâti :      32.86 %
- Taxe foncière sur non bâti :      36.91 %
- Taxe d'habitation (secondaire) :      21.39 %

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité (5 voix pour) décide de reconduire ces taux pour 2025.

Après en avoir délibéré et voté unanimement, le budget primitif 2025 s'équilibre comme suit :

**FONCTIONNEMENT :**

- Dépenses : 144 196,30
- Recettes : 144 196,30

**INVESTISSEMENT :**

- Dépenses : 32 384,09
- Recettes : 32 384,

**Equilibre du Budget**

		Fonctionnement		Investissement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
2	Résultats antérieurs (a)	(D002) 0,00	(R002) 37 904,30	(D001) 21 494,75	(R001) 0,00
0	Restes à réaliser (b)	0,00	0,00	0,00	(R1066) 16 503,76
2					
4	Total des crédits de l'exercice antérieur (c = a + b) Déficit / excédent	0,00	37 904,30	21 494,75	21 494,75
2	Propositions 2025 (hors 020 - 022) (d) Déficit / excédent	138 825,21 32 833,21	106 202,00	10 880,34 5 371,09	5 518,25
0					
2	Total 2024 + propositions 2025 (e = c + d) Déficit / excédent	138 825,21	144 196,30	32 384,09	27 013,00
4			5 371,09	5 371,09	
+	Opérations d'ordre de section à section (f)	5 371,09	0,00	0,00	5 371,09
2	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (g)	0,00	0,00	0,00	0,00
0					
2	Déficit / excédent	5 371,09			5 371,09
2	Total du budget (h = e + f + g) Déficit / excédent	144 196,30	144 196,30	32 384,09	32 384,09
5					
	Pour info 020 - 022	0,00		0,00	

**D 2025-02-06 Nouveau partenariat bibliothèque départementale**

Monsieur le Maire informe le conseil que le département de l'Allier envisage un nouveau partenariat en faveur du développement de la lecture publique. Pour ce faire il dénonce les conventions qui nous reliaient à la Bibliothèque départementale et propose une nouvelle convention.

Cette nouvelle convention donnera comme par le passé accès aux livres, CD, jeux ...

Monsieur le Maire demande au conseil son accord pour signer cette nouvelle convention.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

## **D 2025-02-07 Attribution de l'entretien des espaces verts communaux pour 2025**

Monsieur le Maire informe le conseil que suite à l'arrêt de l'entreprise Boudet qui effectuait l'entretien des espaces verts de la commune quatre entreprises ont été contactées pour faire une proposition de devis pour l'année 2025.

Ces quatre entreprises (H&S Paysages, Buisson Paysage, Poncy Régis et APM) ont fourni un devis.

Après examen des propositions le conseil à l'unanimité a choisi l'entreprise APM de Montluçon et autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions pour mettre en œuvre cette délibération

## **D 2025-02-08 Modification de l'âge minimum pour bénéficier du colis de fin d'année des aînés**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de porter l'âge minimal pour bénéficier du colis de fin d'année des aînés à 75 ans à compter de 2025 (avoir 75 ans dans l'année concernée).

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, (5 voix pour) :

Décide de porter l'âge minimal des bénéficiaires des colis de fin d'année à 75 ans.  
Autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre cette délibération.

### **Questions Diverses et portés à connaissance :**

- La Boucle de Tronçais aura lieu le 19 avril 2025 : départ de Coulevre, traversée de Saint-Caprais vers 15h25 ;
- Saint-Caprais sera traversé par la course cycliste du Critérium du Dauphiné le dimanche 8 juin. Dès que nous aurons des précisions sur l'horaire de passage vous en serez informé via intra-muros ; ;
- Le 8 mai se tiendra à 11h la cérémonie de commémoration avec dépôt de gerbe au monument aux morts.

**La séance est levée à 19h30.**

**Vous pouvez retrouver ce PV sur le site internet de la mairie : [www.saintcaprais03.fr](http://www.saintcaprais03.fr)**

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Fabien GRANIER

Bernard MOLLO